



RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

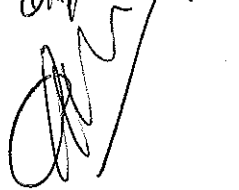
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00380

Numéro SIREN : 805 170 495

Nom ou dénomination : V.O DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2015 sous le numéro de dépôt 2445

Copie conforme conforme


VO DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
LA BACCADE
32130 AUCH
805 170 495 RCS AUCH

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2015

Le 29 mai 2015, à 14 heures, les associés de la société VO DESIGN se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Cédrick VEAUX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Flore VEAUX.

Monsieur Matthieu VEAUX est nommé scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions, soit plus de 50% des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle l'obligation légale de nommer un commissaire aux comptes du fait que votre société détient une participation.

PREMIERE Résolution - Nomination de Commissaires aux comptes

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- La Société SAGEC, 3 rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES, représenté par Monsieur Sébastien CRUEGE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- Monsieur Pierre de BOUSSAC, 3 rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution – Pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Cédrick VEAUX

Le Secrétaire
Flore VEAUX

Le Scrutateur
Matthieu VEAUX